

RÉFÉRENCE : DPPA/2024/SCAD/00899

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes des États Membres et des États non membres auprès de l'Organisation et a l'honneur de se référer à un avis de vacance pour un poste de Point focal, publié en application du paragraphe 3 de la résolution 2744 (2024) du Conseil de sécurité.

Le Point focal a initialement été nommé en application de la résolution 1730 (2006) du Conseil. Son mandat a été prorogé à plusieurs reprises et modifié plus récemment par la résolution 2744 (2024) du Conseil, par laquelle celui-ci a remplacé les procédures établies par la résolution 1730 (2006). Le Point focal est chargé d'exécuter les tâches énoncées à l'annexe I de la résolution 2744 (2024) lorsqu'il reçoit une demande de radiation présentée par une personne, un groupe, une entreprise ou une entité inscrits sur les listes établies par les comités des sanctions créés par le Conseil de sécurité, ou présentée en leur nom, à l'exception du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés.

Le Point focal communique avec les requérants, les États Membres et les organisations concernées et travaille en étroite collaboration avec tous les comités des sanctions créés par le Conseil et leur présidence, ainsi qu'avec tous les groupes d'experts ou équipes de suivi des comités concernés et tous les envoyés de l'ONU participant aux négociations et processus de paix en rapport avec les sanctions.

Le Point focal est basé au Siège de l'Organisation à New York et est placé sous la direction générale et la supervision du Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, au sein de la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui fait elle-même partie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ; il relève plus précisément du (de la) Chef de Service et du (de la) Directeur(trice) de la Division des affaires du Conseil de sécurité.

Le Point focal sera chargé d'exécuter les tâches énoncées à l'annexe I de la résolution 2744 (2024), y compris les tâches suivantes :

- Recueillir et examiner les demandes de radiation présentées par les personnes, groupes, entreprises ou entités inscrits sur les listes établies par les comités des sanctions créés par le Conseil de sécurité, ou présentées en leur nom, à l'exception du Comité créé par la résolution 1267 (1999) ;
- Engager le dialogue avec les requérants, les avocats, les États Membres concernés, les groupes d'experts ou équipes de suivi et tous les envoyés de l'ONU participant aux négociations et processus de paix en rapport avec les sanctions, afin de recueillir les informations pertinentes sur les demandes de radiation ;
- Établir une note d'information écrite destinée au Comité concerné une fois la collecte d'informations achevée ;
- Faciliter une période de concertation qui peut inclure un dialogue avec le requérant ;

- Établir et communiquer un rapport détaillé et confidentiel au Comité des sanctions compétent, ainsi qu'à tout État concerné visé au paragraphe 2 de l'annexe 1 de la résolution 2744 (2024), à l'issue de la période de concertation et de dialogue ;
- Informer le requérant qu'un rapport détaillé a été établi et transmis au Comité des sanctions concerné pour examen et considération ;
- À l'invitation du Comité des sanctions concerné, présenter en personne le rapport détaillé et répondre aux questions des membres du Comité concernant la demande de radiation ;
- Présenter au Conseil de sécurité des rapports semestriels sur ses activités ;
- Diriger les travaux de fond du personnel qui lui offre un appui ;
- Organiser des séances d'information et d'autres activités de communication, le cas échéant ;
- S'acquitter de toutes autres tâches que lui confie le Conseil de sécurité.

Le Point focal est recruté en tant que consultant, conformément aux dispositions de l'instruction administrative relative aux consultant(e)s et aux vacataires (ST/AI/2013/4). De plus amples informations sur le mandat du Point focal figurent dans la résolution 2744 (2024).

Le Secrétariat de l'ONU recherche une personne possédant les qualifications suivantes :

- Diplôme universitaire du niveau du master en sciences politiques, relations internationales, droit international ou dans toute autre discipline apparentée. À défaut, diplôme universitaire du premier cycle assorti de deux années supplémentaires d'expérience pertinente.
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente, à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés, dans les domaines des sciences politiques, des relations internationales, du droit international ou dans un domaine connexe.
- Une expérience professionnelle des régimes de sanctions de l'ONU est souhaitable.
- Une expérience dans le traitement des questions juridiques et politiques liées à l'ONU est souhaitable.
- Une expérience de la supervision des tâches administratives nécessaires au fonctionnement d'un service est souhaitable.

L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat de l'ONU. Pour le poste à pourvoir, la maîtrise de l'anglais est exigée. La maîtrise du français est souhaitable. La connaissance d'au moins une autre langue officielle de l'ONU est un atout.

Afin de disposer d'un grand nombre de candidat(e)s à ce poste, le Secrétariat recevra avec intérêt toute candidature proposée en complément de celles qui seront issues des recherches et des consultations que le Secrétaire général aura lui-même menées. Les candidatures de femmes sont particulièrement bienvenues.

Le curriculum vitae (CV) des personnes faisant acte de candidature, dans lequel figureront leurs coordonnées, doit être transmis au Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, qui relève de la Division des affaires du Conseil de sécurité (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix), **au plus tard le 4 septembre 2024**, à l'adresse électronique suivante : expertsroster@un.org. **En outre, les États Membres sont priés de demander aux candidat(e)s qu'ils proposent de postuler en ligne au plus tard le 4 septembre 2024, à l'adresse suivante : <https://careers.un.org/jobSearchDescription/240315?language=en>. Seules les candidatures soumises sur la plateforme en ligne seront prises en considération.**

La procédure de sélection comprendra un entretien et d'autres méthodes d'évaluation destinées à déterminer si le (la) candidat(e) correspond ou non au profil recherché. Pour de plus amples informations, veuillez contacter M^{me} Michi Ebata (ebata@un.org) et M. Erik Marzolf (marzolf@un.org).

Conformément à la résolution 2744 (2024) du Conseil de sécurité, le (la) candidat(e) retenu(e) sera nommé(e) par le Secrétaire général, en consultation avec le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions.

Le 8 août 2024